

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE BORDEAUX MONTAIGNE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE!**

*VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1,  
VU le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat et notamment ses articles 6 et 8,  
VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),  
VU les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,  
VU l'arrêté du 28 septembre 2017 proclamant les résultats du scrutin organisé le 27 septembre 2017,*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

Madame Clotilde DE MONTGOLFIER est nommée Directrice par intérim de l'Institut Universitaire de Technologie Bordeaux Montaigne jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle directrice fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.



*Fait à Pessac, le 28 septembre 2017*

La Présidente

de l'Université Bordeaux Montaigne,



Hélène Vélasco-Graciet.  
PRÉSIDENTE

Publié le:

**27 OCT. 2017**

Transmis au recteur chancelier des universités le:

**24 OCT. 2017**